

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU  
Xavier REBEL  
Karine BERNARD  
Samuel LE MELLAY  
David RENO  
Emmanuelle MÉREL  
Commissaires aux Comptes  
Associés

## ASSOCIATION PLANTE ET CITE

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

## ASSOCIATION PLANTE ET CITE

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre  
49000 ANGERS

[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

ANGERS :  
3, rue Fernand-Forest  
BP 70814  
49009 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 66 11  
E-mail : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

CHOLET :  
Bâtiment «Le Sémaphore»  
16, boulevard Faïdherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET cedex  
Tél. 02 41 65 84 55  
E-mail : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers  
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

### **1. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLANTE ET CITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **2. Fondement de l'opinion**

---

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations complémentaires » de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la première application du Règlement ANC 2018-06.

### **3. Justification des appréciations**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « informations complémentaires » de l'annexe des comptes expose le changement de méthode résultant de l'application de la nouvelle réglementation applicable aux associations à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

### **4. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

---

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 24 mars 2021

**SAS SOREX**  
Commissaire aux Comptes

**Xavier REBEL**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**David RENO**  
Commissaire aux Comptes Associé  
Mandataire Social



**ÉTATS FINANCIERS**

**ANNEXES**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	726 719	566 198	160 522	136 702	23 820	17.42
	Immobilisations incorporelles en cours	126		126	26 853	26 726	99.53
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	129 502	101 232	28 270	21 397	6 874	32.13
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
<b>Immobilisations financières (1)</b>							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres							
<b>Total I</b>	856 349	667 429	188 918	184 951	3 967	2.14	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	4 045		4 045	3 625	420	
	<b>Créances (2)</b>						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 106		8 106	17 752	9 646	54.34
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	695 301		695 301	1 255 140	559 839	44.60
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	287 916		287 916	173 260	114 656	66.18
Charges constatées d'avance (2)	5 074		5 074	4 329	745	17.21	
<b>Total II</b>	1 000 443		1 000 443	1 454 107	453 664	31.20	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	1 856 790	667 429	1 189 361	1 639 058	449 697	27.44	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

Association Plante & Cité  
49066 ANGERS CEDEX01

Page : 3

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	471 199	405 502	65 697	16.20
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau					
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	1 762	65 697	63 935	97.32
	<b>Situation nette (sous total)</b>	472 961	471 199	1 762	0.37
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	69 876	75 836	5 960	7.86
	Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	542 837	547 034	4 198	0.77
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	225 702		225 702	
	<b>Total II</b>	225 702		225 702	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	37 448	26 120	11 328	43.37
	Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>	37 448	26 120	11 328	43.37
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	228 144	185 904	42 240	22.72
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	106 815	102 071	4 745	4.65
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 040	16 040	100.00
	Autres dettes	25 880	690	25 190	NS
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	22 535	761 198	738 663	97.04
	<b>Total IV</b>	383 375	1 065 904	682 529	64.03
	Ecarts de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	1 189 361	1 639 058	449 697	27.44

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

41 652  
360 840 719 546

ROSSIGNOL & ASSOCIES



Association Plante & Cité  
49066 ANGERS CEDEX01

Page : 4

### COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Cotisations	341 720	332 430	9 290	2.79
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	29 140	40 125	10 985	27.38
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	485 864	956 722	470 848	49.22
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 706	31 289	26 583	84.96
Utilisations des fonds dédiés	513 472		513 472	
Autres produits	11 197	31 077	19 881	63.97
<b>Total I</b>	<b>1 386 099</b>	<b>1 391 634</b>	<b>5 535</b>	<b>0.40</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	439 051	494 070	55 019	11.14
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	42 939	37 293	5 647	15.14
Salaires et traitements	574 995	534 481	40 514	7.58
Charges sociales	221 449	199 725	21 724	10.88
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 230	104 878	12 648	12.06
Dotations aux provisions	11 328	5 114	6 214	121.51
Reports en fonds dédiés	35 783		35 783	
Autres charges	750	778	28	3.56
<b>Total II</b>	<b>1 418 526</b>	<b>1 376 339</b>	<b>42 187</b>	<b>3.07</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>32 427</b>	<b>15 295</b>	<b>47 722</b>	<b>312.02</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

363  
710

ROSSIGNOL & ASSOCIES

Association Plante & Cité  
49066 ANGERS CEDEX01

Page : 5

### COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	31/12/2019	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	400	584	184	31.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total III</b>	400	584	184	31.47
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total IV</b>				
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	400	584	184	31.47
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	32 027	15 878	47 906	301.70
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	35 843	49 819	13 976	28.05
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>Total V</b>	35 843	49 819	13 976	28.05
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	2 053		2 053	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
<b>Total VI</b>	2 053		2 053	
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	33 790	49 819	16 029	32.17
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>				
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>				
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	1 422 341	1 442 036	19 695	1.37
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	1 420 579	1 376 339	44 240	3.21
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>	1 762	65 697	63 935	97.32

ROSSIGNOL & ASSOCIES

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**

L'association Plante et Cité dont le siège social est situé dans les locaux d'Agrocampus 2 rue André Le Nôtre à Angers (49000), a pour objet la conduite de la coordination des programmes nationaux d'études, de recherches, d'innovation et d'expérimentation sur des sujets concernant les espaces verts et naturels, urbains et péri-urbains, et la diffusion des connaissances vers les collectivités territoriales et les entreprises partenaires.

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 1 189 361 €uros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 1 762 €uros ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, et du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

**Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'activité,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception du changement de méthode résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif à l'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (l'incidence de l'application du Règlement ANC 2018-06 est présentée sous la note « Informations complémentaires »).
  - indépendance des exercices,
- et conformément à l'application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes :

- Plateforme informatique	3 ans
- Logiciels	3 ans
- Matériels	3 ans
- Agencements et installations	4 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans
- Mobilier de bureau	3 à 5 ans

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Subventions**

Les subventions sont comptabilisées dès l'accord d'attribution. Les subventions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont inscrites en subventions d'investissement et rapportées aux résultats en produits exceptionnels au même rythme que les biens qu'elles financent. Les subventions de fonctionnement ou d'équilibre sont portées en subventions d'exploitation de l'exercice.

Lorsque la convention vise à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la subvention est enregistrée en subvention d'investissement et/ou en subvention d'exploitation selon la nature des dépenses financées.

Le montant définitif des subventions accordées n'est acquis que lorsque l'Association a transmis à l'organisme financeur le rapport final et les justificatifs des dépenses engagées.

La fraction des subventions d'exploitation attribuées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés ».

La fraction des subventions d'exploitation attribuées au cours des exercices précédents par des tiers financeurs à des projets définis, et qui a été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » en contrepartie de la diminution du passif « Fonds dédiés ».

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagements et indemnités de fin de carrière**

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont donné lieu à comptabilisation d'une provision inscrite au bilan en « provisions pour risques et charges ».

Ces engagements ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des bureaux d'études techniques.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Informations complémentaires****Changement de méthode comptable en application du Règlement ANC 2018-06**

Il résulte de l'application à compter du 1er janvier 2020 du règlement ANC 2018-06, que le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2020 ne sont pas strictement comparables au bilan et au compte de résultat de l'exercice 2019.

L'application de ce Règlement n'a pas d'incidence sur le résultat de l'exercice, mais seulement sur la présentation du bilan et du compte de résultat.

L'incidence des nouvelles règles comptables, sur la présentation des comptes, concerne les rubriques suivantes :

- « Fonds dédiés » du passif : la fraction des subventions d'exploitation attribuées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2020 figure à la rubrique du passif « Fonds dédiés » pour un montant de 225 702 €. A la clôture de l'exercice précédent, cette information figurait à la rubrique « Produits constatés d'avance » pour un montant de 747 498 €.

- Le montant des subventions d'exploitation attribuées au cours de l'année 2020 par des tiers financeurs à des projets définis est l'une des composantes de la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 317 124 €. Pour l'exercice précédent, le montant de ces subventions qui aurait été porté à cette rubrique se serait élevé à 1 081 837 €.

- La fraction des subventions d'exploitation attribuées au cours des exercices précédents par des tiers financeurs à des projets définis, et qui a été utilisée au cours de l'exercice 2020 apparaît à la rubrique « Utilisation des fonds dédiés » du compte de résultat pour un montant de 513 472 €. Pour l'exercice précédent, le montant qui aurait été porté à cette rubrique se serait élevé à 314 049 €.

- La fraction des subventions d'exploitation attribuées au cours de l'exercice par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pas été utilisée apparaît à la rubrique « Reports en fonds dédiés » du compte de résultat pour un montant de 35 783 €. Pour l'exercice précédent, le montant qui aurait été porté à cette rubrique se serait élevé à 608 914 €.

**Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles**

Le montant des rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres salariés et bénévoles s'est élevé à 119 344 € pour l'exercice 2020.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 007 287		101 490
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 582
Installations générales agencements aménagements divers	13 934		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	118 129		17 030
TOTAL	132 062		23 613
TOTAL GENERAL	1 139 349		125 102

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	26 853	355 078	726 846	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			6 582	
Installations générales agencements aménagements divers			13 934	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		26 173	108 986	
TOTAL		26 173	129 502	
TOTAL GENERAL	26 853	381 251	856 348	

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	843 732	77 544	355 078	566 198
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 008		2 008
Installations générales agencements aménagements divers	7 831	1 635		9 466
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	102 835	11 043	24 120	89 758
TOTAL	110 666	14 686	24 120	101 232
TOTAL GENERAL	954 398	92 230	379 198	667 429

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	77 544				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 008				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 635				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 043				
TOTAL	14 686				
TOTAL GENERAL	92 230				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Tableau des variations des fonds associatifs**

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	405 502		65 697		471 199
Report à nouveau			65 697	65 697	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	65 697	65 697	1 762	0	1 762
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	75 836		27 309	33 269	69 876
Provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>	547 034	65 697	160 465	98 966	542 837

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	26 120	11 328			37 448
<b>TOTAL</b>	26 120	11 328			37 448
<b>TOTAL GENERAL</b>	26 120	11 328			37 448
<b>Dont dotations et reprises d'exploitation</b>		11 328			

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice correspondent à hauteur de 27 128 € à la provision pour indemnité de fin de carrière, et à hauteur de 9 120 € à une provision pour indemnités et charges à verser.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 106	8 106	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	827	827	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 803	6 803	
Divers état et autres collectivités publiques	687 237	687 237	
Débiteurs divers	128	128	
Charges constatées d'avance	5 074	5 074	
<b>TOTAL</b>	<b>708 175</b>	<b>708 175</b>	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	228 144	228 144		
Personnel et comptes rattachés	45 028	45 028		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	51 394	51 394		
Autres impôts taxes et assimilés	10 394	10 394		
Autres dettes	23 120	23 120		
Produits constatés d'avance	22 535	22 535		
<b>TOTAL</b>	<b>380 615</b>	<b>380 615</b>		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Commission européenne	345 025	119 769	62 257	646	56 866
Ministère Cohésion Terri	91 950		91 950	91 950	
Valhor Pg actions	433 240	270 244	182 263	30 902	57 079
Vahor Floriscope 2020	43 625		43 625	43 625	
Valhor planification 20	40 000		40 000	40 000	
AFB Revêtements perméabl	16 820	6 255	6 255		
AFB Kitcom	66 035	12 561		12 561	
AFB Pg Ecophyto 2020	250 559	250 559	250 559		
AFB démarche écol Guadel	33 848	26 606	4 995		21 611
ADEME projet DESSERT	30 363		579	30 363	29 784
ANR projet BISES	56 505	56 505	2 143		54 362
Fédér Conserv Botanique	20 059		20 059	20 059	
ANRT convention CIFRE	14 000		14 000	14 000	
CIBI Pg rech végétale	10 000	5 000	10 000	5 000	
Région PDL applic numéri	35 000		35 000	35 000	
Région PDL planification	25 000		25 000	25 000	
DREAL Cour St Laud	6 000			6 000	6 000
AFB Passage Zéro Phyto			749	749	
AFB Plateforme Ecophyto			17	17	
Région PDL actions 2019			6 596	6 596	
Région PDL Applic num 19			1 235	1 235	
<b>TOTAL</b>	<b>1 518 029</b>	<b>747 499</b>	<b>794 812</b>	<b>273 015</b>	<b>225 702</b>



## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	687 237
<b>Total</b>	<b>687 237</b>

Les produits à recevoir enregistrés en « autres créances » correspondent au solde des subventions attribuées et non encore versées. Les subventions à recevoir s'élèvent à 6 375 € (45 847 € au 31/12/2019) pour les subventions d'investissement, et à 680 862 € (1 199 665 € au 31/12/2019) pour les subventions d'exploitation.

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 393
Dettes fiscales et sociales	70 837
<b>Total</b>	<b>124 230</b>

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 074
<b>Total</b>	<b>5 074</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	22 535
<b>Total</b>	<b>22 535</b>

### **Subventions d'équipement**

Le montant des subventions d'investissement affectées au cours de l'exercice 2020 s'élève à 27 309 € et se détaille comme suit :

- Pour les financements Val'hor :
  - Plateforme « Floriscope » et outils d'administration : 6 346 €,
  - Barème évaluation de l'arbre : 15 331 €,
  - Hébergement site : 29 €
- Pour le financement AFB :
  - Kitcom : 5 403 €.

Le montant des subventions d'investissement rapporté au résultat de l'exercice s'élève à 33 269 €.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 10 492 € et relève intégralement du contrôle légal des comptes.

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,80 %,
- Taux d'évolution des salaires : 1 %,
- Taux de rotation du personnel : de 2 % à 5 % selon la catégorie de personnel,
- Taux de charges sociales : 45,42 %,
- Table de mortalité : INSEE 2016-2018 actualisée,
- Age de départ à la retraite retenu : 62 ans.

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

**Produits et charges exceptionnels**

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit cession actif immobilisé	2 574	775200
- Quote-part subvention à résultat	33 269	777000
<b>Total</b>	<b>35 843</b>	
Charges exceptionnelles		
- Valeur comptable actif cédé	2 053	675200
<b>Total</b>	<b>2 053</b>	

**Transferts de charges**

Nature	Montant
Remboursements formations	4 000
Facturation frais envois publications	706
<b>Total</b>	<b>4 706</b>